

Discrimination systémique vécue au travail à La VILLE de MONTRÉAL

Par mon vécu professionnel je veux représenter la minorité de femmes contremaitre qui travaillent dans un métier traditionnellement réservé aux hommes.

Mise en contexte : mes postes de Contremaitre aux travaux publics
Selon mes expériences, en 8 ans de travail 2004 à 2012 pour la ville de Montréal, au sein des divers groupes de travail auquel j'ai fait partie, il y avait en moyenne 1 femme pour 15 hommes.

En tant que femme dans ce milieu, je fais donc partie d'une minorité visible. A cette situation s'ajoute le fait suivant : les politiques en place favorables aux minorités visibles, auxquelles je suis informellement exclu car moins visible que d'autres, m'ont doublement pénalisées dans mes chances de succès de carrière pour la Ville de Montréal.

Résumé de mes 8 ans de travail pour la Ville de Montréal

- * 11 Postes occupé en tant que contremaitre aux travaux public
- 5 Arrondissements travailler pour la ville de Montréal.
- 62 Applications recherches d'emplois pour me replacer à la ville de Montréal et pour donner suite à mes congédiements et mes fins de contrats.
- 21 Entrevues
- 6 Concours réussi pour des postes de contremaitre permanent. Postes qu'on ne m'as jamais accordé.
- 4 Congédiements fait sous de prétextes.
- 2 Revendications aux Normes du travail, pour congédiements fait sous des prétextes. Qui ne font que prouvé mes congédiements sans fondement.

* Voir page 2

**8 ans de travail / pour 5 arrondissements / 11 postes occupé /
62 applications, contremaitre pour la Ville de Montréal /
21 entrevus / 6 concours réussi / 4 congédiements sous prétexte /
2 recours aux Normes du travail.**

Postes occupés

*** 1-5 Ahuntsic, Cartierville.**

Contremaitre horticulture et arboriculture.

2-5 Côte des Neiges, Notre Dame de Grâce

Re sélectionné à 3 reprises comme Contremaitre à la voirie de cet arrondissement.

Contremaitre horticulture

Contremaitre arboriculture

3-5 Le Sud, Ouest

Contremaitre horticulture

Contremaitre voirie

4-5 Villeray, Saint Michel, Parc Extension

Contremaitre voirie

5-5 Mercier, Hochelaga, Maisonneuve

Contremaitre Parcs et espaces vert

Contremaitre horticulture et arboriculture

Iniquité – Discrimination systémique – Harcèlement

Subit à tous les étapes des processus d'emplois à la Ville de Montréal.

Application

Entrevu

Embauche

Concours réussi, permanence

Chance d'avancement

Soutien inexistant

Dans le milieu de travail

Conséquences de l'instabilité des employés cadre en emploi à la Ville de Montréal

Étant le dernier contremaitre arriver en poste j'étais le seul contremaitre constamment transférer d'horaires de travail; jour, soir, semaine, fin de semaine et nuit durant 5 mois l'hivers. Cela faisait partie des inconvénients de changer d'arrondissement.

L'ancienneté n'est pas reconnue pour les cadres.

Donc le dernier contremaitre arriver travaille sur l'horaire de nuit que personne ne choisit, n'as aucun choix d'horaire, ni période de vacances etc.....

Mise en contexte sur ma vie professionnel avant et durant mes débuts de travail pour la Ville de Montréal.

Ma première carrière je l'ai fait dans le secteur du vêtement au privé. J'étais directrice de production.

La jeune quarantaine je mets tous mes énergies, mes maigres ressources financières, mon temps pour apprendre et entreprendre une deuxième carrière. Mon but était de faire un travail qui convenait davantage à mes goûts mais surtout d'avoir de meilleures conditions de travail me permettant une planification financière pour ma retraite. Donc je débute des études à temps plein durant trois ans, je survie financièrement avec des prêts et bourses que je rembourserai par la suite durant 10 ans, le soutien des banques alimentaires. Travaillante acharné pour atteindre mes buts, semaine, soir fin de semaine ma vie est consacré à mes études.

En 2004, je suis fier de ressortir avec mon diplôme d'horticultrice je fonce à nouveau dans la vie, la tête pleine de projets d'ambitions.

Je me dis cette nouvelle vie professionnelle me permettra de faire des plans pour mon avenir, acheter une résidence et fini les emplois de gestionnaire sous payer, sans plan de retraite, ni assurances etc.

Mai 2004 l'affichages de postes comme jardinières pour la ville de Montréal est en cour, J'applique et réussi l'examen d'horticulteur avec la Note A.

Je passe à l'étape suivant, l'entrevue avec un psychologue du travail. On m'appel pour m'offrir un poste de contremaitre travaux public horticulture et arboriculture un remplacement (le contremaitre était en arrêt de travail à cause d'une cheville fracturer). Tout se bouscule dans ma tête j'ai une décision à prendre, maintenant et rapidement on attend ma réponse.

Je me rappelle que j'aimais le travail de gestionnaire. J'avais besoin de changer de domaine de travail. Le secteur du vêtement et travailler dans une manufacture contre un travail à l'extérieur avec la nature. L'offre me permettait de travailler avec mes nouvelles compétences. Ce travail se fera en partie à l'extérieur et à l'intérieur pour la partie administrative. A ce moment je me dis c'est ce qui me convient le mieux. J'accepte le poste de contremaitre horticulture arboriculture avec 24 employés à ma charge.

Je continue mes réflexions, j'ai 42 ans le travail terrain d'horticultrice est très physique, rude pour le corps en plus d'être saisonnier. Ma santé physique ne me laissera probablement pas le temps d'accumuler l'argent nécessaire pour ma retraite.

INACTION ET ACTION DE MON EMPLOYEUR la Ville de Montréal

Le temps passe trop vite déjà septembre, mon court et difficile passage pour entrer dans le milieu municipal (comparativement à la gestion au privé) avait été plus difficile que j'avais imaginé. C'était la période de négociation pour la convention collective des employés cols bleus. Les représailles la non-participation des employés à leurs tâches de travail je le vivais au quotidien.

Cette expérience de travail m'a permis de valider mon intérêt pour le travail de gestion. Je poursuis sur cette voie et applique sur les postes afficher, contremaitre pour la ville de Montréal. En septembre les postes afficher concerne les opérations hivernales. J'applique sur ces postes qui me permettront de travailler à l'année. Je planifie de travailler à l'horticulture et l'arboriculture en période estival, le reste de l'année toujours aux travaux publics mais a la voirie jusqu'à ce que j'obtienne un poste permanent à l'année pour l'horticulture.

Je fonce tête première avec la qualité de toujours être positive voir le bon côté des choses et de toujours être souriants. L'énergie la persévérance, la nécessiter de faire et de prendre ma place dans ce métier non traditionnel pour les femmes occupe constamment mes pensées. Je subis constamment le dénigrement la discrimination de la part de mes collègues de travail, mes employés, l'administration. On me fait ressentir que je ne suis pas à ma place ni la bienvenue dans ce métier traditionnellement masculin. En moyenne 1 femmes pour 15 hommes contremaitre dans chaque arrondissement.

Les jugements (façon différente de gérer, voir et faire les choses pour une femme versus un homme), les mises à l'écart du groupe de travail, l'absence de volonté de travaillé en collaboration avec moi comme le font les contremaitre hommes entre eux.

Oui c'était moi l'exception à la règle. Dans ma tête impossible de m'empêcher de trouver ma place dans ce travail que j'aimais tant et qui me convenait.

Malgré le surplus de travail la main d'œuvre insuffisante pour ces postes de contremaitre la volonté de l'organisation municipal n'agit pas pour contrer la discrimination mais y participe.

7 ans plus tard les femmes contremaitres sont toujours marginaliser et discréditer par l'administration public. Ceux-ci continuent de tolérer et fermé les yeux sur les dénigrements des cadres hommes faites aux femmes.

J'en ressort avec une mauvaise qualité de vie, mon estime est démolie ma situation financière est déplorable. Même avec les preuves de tricherie de la part de l'administration démontrer aux Normes du travail. L'employeur n'as pas respecter les normes minimales du travail et à récidiver une deuxième fois. Ils refusent de replacer les employés léser dans un poste équivalent à ce qu'ils occupaient au moment de leurs FAUTE.

Mes tors subit n'ont jamais été réparer. Au lieu de cela la personne brimé doit chercher un nouvel emploi, essayer de combattre les effets de mauvaise réputation qui lui est accoler, continue de subir tous les dommages que cela comprend.

Dès ma première revendication auprès des Normes du travail pour faire respecter mes droits de travail, l'employeur bloc mes possibilités de terminer ma carrière professionnelle à la ville de MTL tel je l'avais planifié pour la fin de ma carrière. Ils me dénigrent, me disqualifie des processus sans considération pour mes expériences de travail ni mes qualifications professionnelles et personnels.

Sans compter les références négative lorsque j'essayais d'appliquer dans un autres des 19 arrondissements (voir fait vécu page 2).

Me concernant ce qui est dit c'est que je suis **une employée a problème**. IL y a environ un an lorsque j'appliquais à des postes contremaitre pour la ville de Montréal c'était un rejet systématique de ma candidature. A mon dossier en ligne était écrit processus terminer.

Un des faits très négatif sur la carrière des cadres à la ville de Montréal.

Lorsqu'un contremaitre change d'endroit de travail même si c'était pour le même employeur; LA Ville de Montréal son ancienneté n'est pas considérer. Il redevient le dernier employé cadre entrée en poste.

Inquiéter, avec les conséquences suivantes. J'étais la dernière a choisi mes horaires de travail, mes vacances etc. inévitablement j'étais assigner à l'horaires de nuit que personne ne voulait. J'étais régulièrement déplacer vers un groupe différent d'employés à superviser. Combler les endroits où il n'y avait pas de contremaitres (changement fréquent d'horaires de travail soir, nuit, jour, fin de semaine, semaine).

Pyramide de Maslow, les besoins humains de base ;

Court résumé par ordres d'importance des besoins a comblé chez tout être humain;
L'employeurs y a sa part de responsabilités.

- 1^e besoin psychologique
- 2^e besoin de sécurité
- 3^e besoin d'appartenance
- 4^e besoin d'estime
- 5^e besoin de s'accomplir.

Paix intérieure, stabilité, sécurité financière inaccessible pour moi.
Les autres facettes de ma vie (vie de couple, vie social, achat d'une résidence,
planification financière pour ma retraite) resteront en attente de stabilité.

Après l'entrevue avec la directrice et après avoir été choisie en présélection pour occuper un poste de contremaitre a l'arrondissement Mercier, Hochelaga, Maisonneuve pour la ville de Montréal j'apprends que ma réputation est entachée. La directrice rencontrer pour l'entrevue me convoque à une deuxième rencontre. Cette fois ci pour éclaircir des commentaires négatifs à mon sujet et pour valider ou invalider les craintes des ressources humaines de l'arrondissement concerné par l'emploi.

Ces gens recommandaient à la directrice des parcs et horticulture de ne pas me choisir, car j'étais (étiqueté) UNE EMPLOYÉE A PROBLÈMES. J'ai dû détailler les raisons, le contexte de mon premier congédiement. Faisant elle-même partie des femmes cadres minoritaire elle comprenait le contexte de travail que vivent ces femmes en emploi pour la Ville de Montréal. Elle choisit de me donner le poste malgré les recommandations négative qu'elle avait reçu me concernant. Plus tard à son tour elle aussi vivra une situation de rejet, de discrimination.

Un gestionnaire au travaux public du même arrondissement mais au service de la voirie voulait son poste. Ils ont utilisé la technique classique et infaillible; épuiser l'employé jusqu'à ce qu'il n'ai plus le choix de partir en congé de maladie. Cet homme a occupé le poste par intérim ensuite a été nommé permanent sur ce poste. La directrice est revenue à l'emploi de la Ville de Montréal dans un autre poste qu'elle-même avait recherché.

Pour deux des quatre congédiements que j'ai vécus j'ai consulté les Normes du travail pour que cesse ces décisions non fonder, illégales et qui m'empêche de poursuivre ma carrière.

1^e congédiement pour avoir refusé la demande de ma supérieur immédiat la directrice, c.a.d. signer d'anciens bons de travail d'opérateurs qui avaient travaillé pour moi l'hiver précédant. Car je ne pouvais plus vérifier le temps travaillé et le temps déclarer. Cette vérification je la fessais une heure avant la fin de mon quart de travail et chaque jour.

Contexte de travail ;

Décembre 2007 à fin avril 2008, l'hivers record pour Montréal et le Québec en général en accumulation de neiges. Pour répondre aux besoins de travail, qui dépendaient des conditions météorologiques la direction obligeaient les cadres contremaitres à travailler 7 jours sur 7 la nuit, 16 h par jours durant 5 mois. En janvier 2008 je déménagement de Repentigny à MTL a quelques minutes de mon travail pour être capable de répondre aux besoins de travail. A quelques reprises je m'étais endormis au volant entre mes aller-retour incessant de Repentigny à Montréal dans Notre-Dame-de-Grâce.

En décembre 2007 j'étais responsable de la gestion des opérations; collecte des déchets et encombrants. J'avais 12 employés col bleu et un contracteur sous mes responsabilités.

Fin décembre 2007 les dépôts à neige de Montréal sont déjà remplis à pleine capacité. La directrice des travaux public à Notre-Dame-de-Grâce/ Cote-Des-Neiges ma supérieure immédiate. À plusieurs reprise le contremaitre responsable de la gestion des opérations aux nouveau dépôt à neige a été vue à dormir dans son auto au dépôt à neige aux lieux de vérifier que les opérations se fasse correctement.

La directrice a déplacé le contremaitre somnolant à l'intérieur du bâtiment de la voirie a des fonctions moindres. Elle m'assigne à son poste situé au dépôt à neige tout en me concevant mes responsabilités précédentes. Donc j'occupais deux postes de contremaitre. Le contremaitre fautif n'a jamais été congédier il a plutôt rapidement obtenu un poste contremaitre permanent pour cet arrondissement. J'ai été congédier pour supposément ne pas avoir les compétences pour le poste.

OUI certainement j'ai bien rempli mes mandats de travail.

Rencontrer les objectifs c'est un but qui dirige constamment ma vie.

J'ai absolument aucune raison d'en douter, cette fonction m'était à ce moment complètement inconnu. Comme on dit; j'ai appris sur le tas avec le soutien des opérateurs contracteurs que j'engageais pour le déneigement, le nettoyage du site de dépôt à neige, 5 km de long deux espaces de déchargement, deux guérites.

La pression était forte et constante pour faire en sorte que mes décisions soit irréprochable c.a.d. le site ne doit jamais être encombré toujours accessible pour la file d'attente 100 à 150 camions à l'heure. Vider leurs chargements de neige le plus rapidement possible, aller en chercher un suivant, le plus de voyages possibles pour ce faire une paye correcte selon leurs attentes.

Malgré mes conditions de travail exécrables j'ai adoré ce travail, j'ai bien rempli le mandat.

Durant ce long hiver je n'ai reçu aucun reproche de mes supérieurs, les hauts dirigeants dormais la nuit. Le matin à leurs arriver au travail les rendements, les résultats les objectifs désirer était atteints.

Conclusion à la fin de cet hiver exceptionnel la directrice me congédie prétextent que je n'avais pas les qualifications pour être contremaître a la voirie. Elle me donne une période de 6 mois de congé délai, elle me garde en fonction le temps que je me trouve un autre emploi pour l'employeur la Ville de Montréal. Aux lieux de m'envoyer à la maison et qu'à temps plein je me cherche un autre emploi.

Elle choisit de me garder en emploi et de me confier des taches régulières que font les contremaitres. Pour ne plus me côtoyer le temps de ce congé délai elle m'envoie travailler aux travaux publics au poste contremaitre arboriculture situé à 5 kilomètres d'elle. Durant ce temps elle ouvre environ 8 postes de contremaitre permanent à la voirie et un comme contremaitre arboriculture, le poste sur lequel elle m'avait envoyé durant mon congé délai. J'applique sur le poste contremaitre arboriculture, les ressources humaines me rencontre en entrevu. Choix; le poste a été attribuer à un col bleu provenant d'un autre arrondissement, il est mis en fonction supérieur et déplacer d'arrondissement. **UN VRAI SUPPLICE MENTAL**

Quelques mois plus tard cette directrice est sous enquête pour avoir frauder l'employeur ensuite congédier.

2e Congédiements fondés sur des prétextes.

J'aurais supposément échoué la première étape pour la sélection de contremaîtres permanent. À la suite de mes demandes pour rétablir ma crédibilité et poursuivre ma carrière j'apprendrais un an plus tard que j'avais réussi cet examen.

Cela faisait 2 ans 9 mois que je travaillais au les travaux publics pour l'arrondissement Merci, Hochelaga, Maisonneuve.

En 2011 la pression sur l'administration d'arrondissement est forte. Les postes permanent vacant sont laissés ainsi, seul des postes temporaires sont afficher et occupé. Ils doivent combler les postes vacants, plusieurs contremaitres sont en place depuis plusieurs années mais toujours sur des postes temporaires.

Je me dis; enfin le moment de récolter pour tous mes efforts, ma patience, les nombreux horaires de nuit auquel on m'a assigné, mes nombreuses recherches d'emploi pour un postes de contremaître permanent pour la ville de Montréal et pour un avenir financier meilleur.

L'administration de l'arrondissement décident de faire un processus de sélection comportant 4 étapes, deux examens théoriques et deux entrevues (habituellement c'est deux étapes, une entrevue et un examen écrit). Les contremaitres en place sur des postes temporaires environ 12 sont heureux et fébrile qu'enfin leurs situations de travail soient précisées et reconnu. La première étape se termine, l'incompréhension, la déception, le climat de travail est à la tristesse, les gestionnaires non plus le cœur au travail. Environ 7 des 12 contremaitres qui occupait les postes depuis quelques années on supposément échouer l'examen de gestion, dont moi qui occupais le poste depuis 2 ans 9 mois consécutif. Certain étaient des cols bleus en fonction supérieur un en particulier faisait un excellent travail comme gestionnaire. J'avais la certitude que j'avais réussi cette première de 4 étapes. Le directeur des travaux public m'annonce que je suis disqualifiée du processus, je suis l'exception qui reçoit une lettre de fin d'emploi, je dois quitter mon emploi. J'étais dévaster et incapable de croire ce résultat. J'ai voulu faire vérifier mon examen par un instance impartial appelé la Commission de la Fonction publique. À la suite de leurs vérifications ils me rappellent et me disent vous avez échouer l'examen. Je continue de penser que j'avais réussi l'examen Cet examen portait uniquement sur des questions de gestion. Fonction que j'avais occupé durant 5 ans au privé et 8 ans au travaux public de la Ville de Montréal. Environ un an plus tard j'apprendrais la vérité lors de mon deuxième passage au Normes du Travail.

À la suite de nombreuses demandes faites par mon avocate privé les représentants de l'arrondissement refusaient que nous consultations mon examen, prétextant que c'était confidentiel. Ce n'ait que devant le médiateur des Normes du travail qu'ils acceptent que nous consultations mon examen, sur place et sans faire de copie.

J'avais raison moi, l'avocate, le médiateur des Normes du Travail, ma mère présente pour me supporter, moi constatons tous l'évidence. Pas besoin de faire un recomptage de points mon examen avait été réussi. Malgré cela selon eux le congédiement est irréversible ils refusent de corriger leurs fautes en me replaçant en emploi.

Arnaque, insulte, douleur c'est impensable tout le système est complice et endossent ces actions qui ont des répercussions majeur sur la vie des travailleuses. Une autre preuve du manque de volonté des dirigeants pour que leurs injustices changent.

Entre ces deux expériences de congédiements fonder sur des prétextes.

J'ai travaillé pour les arrondissements du Sud-Ouest et Saint Michel / Villeray / Parcs extension. Ils m'avaient engagé sur des postes temporaires hivernal à la voirie et sur l'horaires de nuit. Aux deux endroits j'ai dû quitter rapidement avant la fin de l'hiver. A l'arrondissement Villeray, Saint Michel, Parcs extension je venais de réussi pour le service de la voirie un concours pour un poste permanent. Au début de l'hiver le service engage 4 contremaitres temporaire pour la période hivernal. Il m'avise que je suis choisi pour le poste temporaire et non pour le concours réussi.

Les conditions météorologiques étaient très clémentes, les opérations neige était au ralenti. Avant la fin de l'hivers les dirigeants ont décider qu'un des 4 contremaitres devais partir. J'ai été choisi pour partir une femme a la peau noire une des 4 nouveaux gestionnaires est rester en poste.

A l'autre endroit en janvier les activités hivernales de travail était aussi au ralenti à cause des faible et rare averses de neige, j'ai été virer.

Encore aucune imputabilité pour l'employeur, personne pour valider la véracité des décisions de congédiement si lourd de répercussions pour moi et les autres.

PÉNURIE DE PERSONNEL MON Œil.....difficultés d'avoir des candidats cadres contremaitres, difficultés de rétention des employés en place. De la fumisterie de la poudre aux yeux pour les employés les citoyens et les médiats.

Équiter à l'emploi !

La force de revendications et le soutien que reçoivent les femmes à la peau noire en emploi sont beaucoup plus fort et présent que celle que reçoivent les femmes québécoises blanches.

L'apprentissage des fonctions de contremaitre était trop difficile pour une ex-collègue, une femme à la peau noires la direction a due pendant plusieurs mois alléger les taches de travail. Sa seule tâche de travail était de faire les feuilles de temps des employés col bleu.

L'information qui circulaire auprès des collègues contremaitre était que la ligue des noirs de Montréal serait intervenue pour quel conserve son emploi. L'administration a choisi de conserver cette contremaitre en emploi, assumer les couts, les inconvénients et injustices envers les autres contremaitres ensuite la nommé permanente dans son poste. **Iniquités en emploi**

L'employeur La Ville de Montréal

Création de nouveaux programmes, rapports, publicités, marketing fait à grand frais sans mesure d'applications sérieuses pour changer les choses.

Exemple de ces programmes;

- Respect de la personne
- Contre le harcèlement au travail
- Équité à l'embauche
- Soutenir les femmes gestionnaires en emploi pour qu'elles occupent des poste de plus . haut niveau à la Ville de Montréal
- Formation, compagnonnage pour les nouveaux contremaitres engager.

Aujourd'hui j'ai 60 ans, je pourrais aussi parler des préjuger des inquiéter à l'emploi pour les employés sénior. Je n'irais pas là!

Suite à de nombreuses recherches d'emplois sans résultat, incapable de me replacer en emploi pour ce type de travail dans lesquels sont mes expériences mes expertises de travail et travail que j'adore toujours.

J'ai dû me résigner à faire un autre retour aux études à temps plein. Un autre recul financier, je n'aurais pas les capacités financières de prendre ma retraite a 65 ans tel que j'avais prévu. Je devrais continuer au moins avec un travail à temps partiel jusqu'à l'âge de 70 ans pour combler mon manque à gagner et subvenir à mes besoins de base.

Récemment j'ai communiqué avec un organisme responsable de recruter des gens pour travailler en régions (milieux éloigner). On m'a répondu que je n'étais pas éligible car ce programme concerne seulement les immigrants.

D'après ce qu'on entend constamment, il n'y a pas assez d'employés pour tous les postes disponibles. La solution envisager plus d'immigrant sélectionner spécifiquement pour les postes disponibles. C'est une des solutions possibles et je suis en faveur. Mais comment expliquer, justifier tous ces dénigrement, ces exclusions.

L'être humain que je suis est fatiguer, briser a jamais. Trop de bataille trop d'effort répéter pour faire ma place, pour participer faire partie, avoir un poste de contremaitre qui me convenait que j'avais choisi d'occuper pour ma vingtaine d'années de carrière avant ma retraite. Les pires préjudices que je vie sont la honte, mon estime de moi que je n'ai plus. Le regard la perception qu'ont sur moi les membres de ma famille rapprocher.

P. S. Considérant mes expériences de travail dans ce métier non traditionnel. Jamais je n'encouragerais les femmes d'orienté leurs carrières dans le métier de contremaitre pour la Ville de Montréal. Les dirigeants n'ont pas une réelle volonté de changement.

Marie-Chantale Faust